LETTRE DU R. P. SERMET,

Ex-Provincial des Carmes Déchaussés, Prédicateur ordinaire du Roi, de l'Académie Royale des Sciences, Inscriptions & Belles-Lettres de Toulouse, de celle de Montauban, & Aumônier de la Légion de Saint-Geniés,

AU CLUB DES AMIS DE LA CONSTITUTION,

Séant dans une des Salles de la Maison Commune.

Amicus Plato, amicus Cato, sed magis amica veritas, magis amica justitia, magis amica religio.



A TOULOUSE,
Chez D. DESCLASSAN, Maître-ès-Arts, Imprimeur de l'Académie Royale des Sciences.

LETTRE
DU R. P. SERMET,
AU CLUB
DES AMIS DE LA CONSTITUTION.

MESSIEURS,

LA générosité avec laquelle vous avez embrassé ma défense, démontre que le feu sacré du patriotisme brûle dans vos ames, & pénetre la mienne de la plus vive reconnoissance. Que n'ai-je réellement cette énergie & cette éloquence que vous avez cru appercevoir dans mon Discours, sinon pour m'acquitter entierement de ce que je vous dois, dumoins pour essayer d'y réussir !

Vous n'avez pu voir sans indignation un Citoyen paisible, un vieux Ministre des Autels, puni d'avoir prêché la paix, la charité, la bienfaisance envers les ennemis de la Constitution, & puni par ceux-là même dont il étoit en droit d'attendre des remercîmens. J'ai désiré

qu'on eût du ménagement pour leurs erreurs, qu'on respectât leurs personnes & leurs propriétés ; & en récompense ils ont versé sur moi le fiel de la calomnie, & ont cherché à me ravir une réputation qui étoit le fruit de trente-cinq ans de veilles, de travaux & de privations. Plus leur injustice a dû exciter votre courroux, plus elle doit enchaîner le mien. Tel est l'esprit de la Religion sainte dont j'ai eu le bonheur jusqu'ici d'être l'organe. Elle impose à la société le devoir de punir la calomnie ; mais elle exige de celui qui en a été la victime, non-seulement de pardonner à son calomniateur, mais encore de le chérir tendrement. Il m'en coûtera peu de remplir ce devoir. Si je connoissois celui qui a encouru votre disgrace, je volerois au-devant de lui, au hasard même d'être repoussé, pour lui offrir le baiser de paix ; & dussiez-vous m'en blâmer, je ferois tous mes efforts pour le soustraire à vos recherches. Je n'exigerois de lui qu'un sacrifice, ce seroit d'écouter paisiblement la justification d'un homme dont il se glorifie d'être l'ami. Ah ! je ne dois point regreter ceux que j'ai perdus dans cette circonstance, s'ils étoient tous de la même trempe.

Vous m'accufez, lui dirois-je, d'être un homme faux. Eft-ce donc parce que, après avoir prêché le Jubilé, j'ai prêché en faveur de la nouvelle Conftitution & contre l'ancienne ? Vous regardiez donc, vous & vos pareils, cette fainte folemnité comme une machine à contre-révolution ? Vous efpériez donc qu'au lieu de vous indiquer les moyens de fatisfaire à la Juftice divine, je vous apprendrois à irriter contre vous & moi celle de la Nation, & que je fubftituerois aux leçons de concorde & de paix que je vous y ai donné, des leçons de rage & de fureur ? Ah ! je ne fuis donc plus furpris que cette Fête, qui peut-être, fi vous l'euffiez dirigée à ma place, eût été le prélude d'une guerre civile, ait éprouvé d'abord quelques oppofitions. Et quelle connexion peut-il y avoir, je vous prie, entre les Décrets de l'Affemblée & les dogmes du Jubilé, des Indulgences, du Purgatoire, de la Tranfubftantiation & des Sacremens dont je défendis alors, & dont je défendrai toujours la vérité & la fainteté ? Un peu

de Logique (1), ou plutôt un peu de bonne foi, & vous rougirez de m'avoir accuſé de contradiction. La preuve évidente que je n'y ſuis point tombé, c'eſt que ma façon de penſer a été toujours la même; & n'a jamais varié.

Pluſieurs Religieux de différens Ordres peuvent ſe rappeler que lors de l'Aſſemblée du Clergé de la Sénéchauſſée, pour la nomination des Députés aux Etats-Généraux, je diſputai avec eux dans la ſalle de l'Archevêché ſur la propriété des biens Eccléſiaſtiques, & que je ſoutins fortement qu'ils appartenoient, non au Clergé, mais à l'Egliſe, c'eſt-à-dire, ſuivant notre catéchiſme, à l'aſſemblée des Fidelles réunis ſous un même Chef.

Tous ceux qui aſſiſterent à celle tenue aux Pénitens Bleus, pour l'illimitation des pouvoirs, n'ont pas ſans doute encore oublié qu'ils battirent preſque tous des mains, & me demanderent pour Rédacteur, lorſque j'y propoſai de faire une Adreſſe à nos auguſtes Repréſentans, pour les remercier du zele avec lequel ils ſapoient les abus Eccléſiaſtiques, & les conjurer en même-temps de défendre

(1) *Contradictio eſt affirmatio & negatio ejuſdem, de eodem, & ſecundùm idem.*

avec ce même zele une Religion, à laquelle la France devoit son lustre & son éclat. Cette motion, il est vrai, me valut le titre d'anti-Ecclésiastique; mais je répondis à celui qui m'en gratifia, qu'un anti-Ecclésiastique étoit un homme qui mangeoit les revenus de l'Eglise, sans la servir, & quelquefois en la déshonorant (1).

Lorsque le Vendredi de la seconde semaine de Carême, je prêchai le Sermon du mauvais riche, que j'avois prononcé plusieurs fois déjà dans cette Ville sans contradicteurs, & dans lequel je rends hommage à ceux qui, au sein des grandeurs & des richesses, ont une ame modeste & sensible, ne chercha-t-on pas à indisposer mes auditeurs contre moi, en publiant que j'étois un démocrate, &

---

(1) Les deux tiers de l'Assemblée avoient donné leur avis sur l'extension des pouvoirs, lorsqu'interrogé à mon tour, je fis ma motion. Les Curés de la campagne, impatiens de revenir chez eux, & persuadés qu'elle avoit été acceptée par acclamation, se retirerent pour aller dîner. La plupart de ceux qui opinerent après moi, crurent par la même raison qu'il étoit inutile d'en parler. Il n'y en eut que dix-sept ou dix-huit qui le rappellerent dans leurs avis, & on en conclut qu'elle avoit été rejetée.

que j'avois ſonné le tocſin contre les Grands ?

Enfin vous ne pouvez ignorer les rumeurs qu'excita l'affiche que j'avois dreſſée pour ma retraite. J'y exhortois les Fideles à prier pour l'exaltation de notre mere la ſainte Egliſe, la proſpérité de la Nation, la conſervation de notre Roi très-Chrétien, & *l'heureux ſuccès de l'Aſſemblée Nationale.* Ces derniers mots ne ſouleverent-ils pas les eſprits de votre trempe ? Ne voulut-on pas me faire paſſer pour fauſſaire, en répandant que je les avois ajoutés après coup, au-deſſous de la ſignature de M. l'Abbé d'Heliot ? & n'y eût-on peut-être pas réuſſi, ſi je n'euſſe été muni de l'original, dont je n'eus garde de faire un ſecret, & que je conſerve précieuſement & avec ſoin ? Voilà des faits : oſeriez-vous les conteſter ? & en eſt-il un ſeul qui ne démontre que vous m'avez cru toujours vous-même le partiſan & l'ami de la révolution ?

Il a été des inſtans ſans doute où je l'ai redoutée. On ne perd pas ſans regret un état qu'on a chéri conſtamment dès l'âge le plus tendre. Ah ! ſi j'euſſe été du nombre des Repréſentans, l'auguſte Aſſemblée eût été le témoin du zele avec lequel j'aurois plaidé pour la conſervation

des Ordres Religieux. Je n'aurois point diſſimulé les abus que le temps & l'humanité ont introduits parmi nous. Je ne me ſerois point épargné moi-même, & aurois prévenu le reproche humiliant & trop mérité que vous me faites, de n'avoir aucune eſpece de reſſemblance avec notre Saint Pere Jean-de-la-Croix ; & peut-être ma franchiſe & les moyens que j'euſſe indiqués pour nous rendre plus utiles, euſſent-ils mieux détourné l'orage, que ne l'eût fait une éloquence vaine & préſomptueuſe, qui, à force de vouloir tout excuſer, n'excuſe rien.

Mais ſi nous étions libres de parler & d'agir avant notre arrêt, nous ſommes obligés de nous ſoumettre après qu'il a été prononcé. Et comment blâmer d'ailleurs l'Aſſemblée Nationale d'avoir marché ſur les traces de nos Evêques ? Eſt-elle donc repréhenſible d'avoir fait contre nous en gros & dans un ſeul jour, ce qu'ils faiſoient en détail depuis près de vingt ans ? Dumoins ai-je la douce conſolation de voir que les biens, dont nous avions la jouiſſance, ſervent au ſoulagement de la Patrie : dumoins nous laiſſe-t-on la liberté de remplir nos engagemens dans nos Monaſteres. Nous ſommes ſupprimés, il eſt vrai ; cependant nous exiſtons encore : il

nous eſt donc permis d'eſpérer : l'Aſſemblée Nationale ne nous en fera point un crime, elle ne s'eſt point arrogée le privilege de l'infaillibilité, elle s'eſt ſagement réſervée le droit de revenir ſur ſes pas ; elle l'a déjà fait en faveur des Religieuſes. Une nouvelle expérience, de nouvelles réflexions peuvent lui ſuggérer de nouvelles idées. Peut-être prendra-t-elle en conſidération des Légions Eccléſiaſtiques toujours en exercice, & du plus modique entretien : peut-être lui paroîtront-elles dignes d'être conſervées, lorſqu'elle commencera à ſe voir débarraſſée du ſalaire bien plus onéreux de celles qui avoient plus d'éclat & moins d'utilité. Quoi qu'il en ſoit, nous devons reſpecter ſes Décrets & ceux de la Providence, & nous y ſoumettre ſans murmurer.

Si, contre toute apparence, je m'étois rendu coupable en y adhérant, je ſerois en droit de dire à Louis XVI *notre bon ami*, *notre tendre pere*, ce que Richard de Saint-Victor diſoit à Dieu : ſi nous ſommes tombés dans l'erreur, c'eſt vous qui nous y avez entraînés, en ſanctionnant l'abrogation du bien & l'établiſſement du mal : *Si error eſt, à te decepti ſumus.* On me répondra, je le ſais, que le Roi n'eſt pas libre. Veut-on dire par là que ſa religion

a été furprife ? C'eft le langage que nos Parlemens ne ceffoient de lui répéter avec raifon avant la révolution ; mais aujourd'hui que les féducteurs ambitieux & intéreffés, dont ils étoient fondés à fe plaindre, font écartés, ce mot peut-il avoir la même fignification ? Le Roi n'eft pas libre ! Je conçois fort bien qu'il foit poffible d'employer une violence facrilege pour enchaîner fon corps : mais Dieu lui-même peut-il enchaîner fa volonté ? Le Roi n'eft pas libre ! Vous penfez donc qu'il le feroit davantage, fi certains anti-révolutionnaires qui nous menacent du fer & de la flamme, pouvoient réuffir à le faire agir en Tyran defpotique, ou même à mettre dans fa bouche un langage qui n'eft fait que pour la leur, & que démentiroient les fentimens de fon cœur ? Le Roi n'eft pas libre ! Il s'eft expliqué d'une maniere affez énergique, pour nous faire comprendre qu'il l'étoit. Je dois donc l'en croire, puifqu'il eft vrai, & le plus vrai de tous les hommes. Le Roi n'eft pas libre ! & s'il ne l'étoit pas, des Sujets qui l'aiment paffionnément le feroient-ils davantage, de ne pas marcher fur fes traces, fur-tout lorfqu'on ne porte aucune atteinte réelle à la Religion ?

Oui, aucune atteinte réelle. Je l'ai dit,

& je le répete. Je défie qu'on me cite un ſeul article du *Credo* que l'Aſſemblée nationale aie attaqué directement ou indirectement. *Et en matiere de foi, qui conſerve le* Credo *conſerve tout.* Je ſais que certains Théologiens ont trouvé cette derniere propoſition incomplete. Ah ! plût au Ciel euſſent-ils eu le temps de la faire condamner d'une maniere ſolennelle ! J'euſſe donné à l'Egliſe l'exemple rare, je ne dis pas d'acquieſcer, mais d'applaudir à ma condamnation, & je me fuſſe glorifié de marcher ſur les traces de l'illuſtre Fénelon. Et comment aurois-je, diſois-je un jour à feu M. de Beaumont, Archevêque de Paris, auquel on avoit dénoncé un de mes Sermons, où ſes Théologiens ne trouverent rien à réformer ; comment aurois-je l'extravagante manie de me croire infaillible, tandis que nous ne croyons ni vous ni moi, que le Pape le ſoit ? Oui, j'en conviens, ma propoſition iſolée eſt incomplete, elle le ſeroit bien plus dans la bouche d'un homme qui n'auroit point prêché le Jubilé, ou qui ſeroit juſtement ſuſpecté d'avoir combattu quelqu'un des dogmes dont j'y ai ſoutenu la vérité. Et c'eſt pour cela même qu'au premier avis que j'en ai reçu d'un reſpectable Curé de

Campagne, qui depuis long-temps gouverneroit ce Diocese, s'il n'eût tenu qu'à moi de faire à mes Concitoyens un si riche présent, j'ai volé chez mon Imprimeur, pour le prier, (s'il en étoit encore temps) de la corriger & de l'énoncer ainsi : *Et en matiero de fé qui counserbo le Credo, & tout ço que la Gleiso nous dits que y es ranfermat, au counserbo tout.* Cette addition, je le sais, est un pléonasme, puisque la soumission à l'Eglise est renfermée dans le *Credo.* Mais en même-temps qu'elle écarte tous les soupçons injustes que vous & vos pareils auriez pu répandre sur ma croyance, elle fait doublement l'apologie de l'Assemblée nationale, en donnant plus d'extension à la proposition précédente.

Examinons à présent si dans un Village, & dans une assemblée de Paysans, j'ai dû, j'ai pu même parler avec cette force & cette franchise qui vous révoltent ? Il est certain qu'elles eussent été un crime sous l'ancien régime, où ces hommes les plus utiles à la société n'étoient presque regardés que comme des bêtes de charge, faites pour obéir aveuglément à l'impulsion de leurs guides. Mais aujourd'hui que les voilà rétablis dans les droits que leur donnent la nature & la Reli-

gion, ne falloit-il pas leur faire connoître la force de l'engagement qu'ils alloient contracter, & l'intérêt qu'ils avoient à abjurer l'ancien régime, & à adopter le nouveau ? Ne falloit-il pas, sur-tout, les prémunir contre la crainte qu'on auroit pu leur inspirer d'avoir abandonné la foi de leurs peres, cette foi leur unique consolation, leur force & leur espérance, pendant la vie & à la mort, & qui peut seule leur faire supporter avec une sainte alégresse les privations & les croix inséparables de leur état ? Hélas ! malgré nos connoissances, nous avons appréhendé plus d'une fois nous-mêmes que cette foi ne fût en danger. *C'est à la Religion qu'on en veut*, entendions-nous dire de toutes parts. Plus l'accusation étoit grave, plus nous étions accoutumés à respecter la plupart de ceux qui la faisoient retentir à nos oreilles, & plus nous nous crûmes obligés de la discuter & de l'examiner avec soin. Mais dans cet examen, dans cette discussion, que d'obstacles pour arriver à la vérité ! L'attachement à notre état, l'intérêt personnel, un fonds d'amour-propre qui nous roidit contre tout projet de réforme, à moins que nous ne l'ayons conçu nous-même : l'exemple effrayant d'une Nation voisine, l'esprit

de pyrrhoniſme & d'incrédulité répandu ſur toute la ſurface du Royaume, nous déterminoient preſque à croire qu'on ne nous en impoſoit pas ; mais bientôt ces raiſons elles-mêmes, bien approfondies, devinrent le contre-poiſon de nos doutes : nous lûmes attentivement les débats de nos auguſtes Repréſentans, &, tout bien peſé, bien analyſé, nous ne vîmes, d'un côté, que préjugés, vaines prétentions, cupidité, oubli des premiers principes & des anciennes regles ; & de l'autre, que ſcience, force, énergie, amour du bien & zele pour le rétabliſſement du bon ordre. Chez ceux-ci, rien qui tendît à la deſtruction de la Religion, comme on nous le faiſoit appréhender, rien au contraire qui ne dût contribuer à ſa gloire. Pas un dogme attaqué ; pas un point important de l'ancienne diſcipline qui ne fût rétabli ; pas une réforme, pas un changement qui ne portât ſur des abus proſcrits par l'Evangile, les Peres & les Conciles ; pas une précaution enfin qui ne fût employée pour rendre à l'Egliſe ſon ancien luſtre & ſon premier éclat. Qu'exigeoient-ils, en effet, qui ne fût conforme à la ſaine raiſon ? La réſidence non interrompue des premiers Paſteurs auprès de leur troupeau ; l'abolition des

Bénéfices à ſimple tonſure, dont le nom ſeul étoit un ſcandale ; la répartition des biens Eccléſiaſtiques, proportionnée au travail, aux fonctions & aux dépenſes indiſpenſables des Miniſtres ; la tutelle des Pauvres & l'entretien du Culte, livrés ci-devant au caprice des hommes qu'on avoit induits à ſe croire propriétaires, rendus à la Nation qui en faiſoit déjà les plus grands frais ; les Cures & les Evêchés ſouſtraits à la nomination de ceux qui étoient intéreſſés à ne conſulter que le grand Armorial de France, les Nobiliaires des Provinces, ou le crédit des protecteurs, donnés par les ſuffrages du peuple, & devenus la récompenſe des talens, des vertus & des ſervices rendus à l'Egliſe. La dîme enfin, cet impôt qui ne portoit que ſur le pénible Cultivateur, & qui étoit une ſource continuelle de diviſions & de procès, ſupprimée pour toujours. Ah ! ce n'eſt pas ainſi, me disje alors à moi-même, que l'Angleterre devint ſchiſmatique & hérétique. Ce n'eſt point ici une affaire de Religion ; mais une affaire de finance. L'or, l'or, cet or exécrable, la ſource de tous les malheurs qui inondent l'univers, celle de tous les déſordres qui ſe ſont gliſſés dans le Sanctuaire : voilà la cauſe véritable &

unique

unique des cris que la plupart ſont retentir autour de nous ; & non contens de ſe livrer aux mouvemens convulſifs de la plus inſatiable cupidité, de la plus ſordide avarice, de l'injuſtice la plus révoltante, ils oſent en rendre la Religion elle-même complice ; ils veulent qu'elle regrette ce métal exécrable, qu'elle redouta toujours, & que ſon divin Fondateur anathématiſa ſi ſouvent ? Ce blaſphême, cette héréſie dogmatique & morale, la plus dangereuſe de celles qui ont affligé l'Egliſe, ranima mon zele : vous trouvez que je l'ai pouſſé trop loin, & je ſuis ſurpris de ma modération. Mettez-moi tant qu'il vous plaira au nombre des inſenſés ; le Docteur des Nations ne rougiſſoit pas de l'être : oui, je ſuis fou, diſoit-il, mais c'eſt pour la cauſe de Jeſus-Chriſt, *nos ſtulti propter Chriſtum* (1) ; je le ſuis auſſi, dirai-je à mon tour, mais c'eſt pour la cauſe de l'Egliſe, *nos ſtulti propter Eccleſiam*. J'ai vu qu'on l'outrageoit, & j'ai cru devoir la venger, & j'ai gémi de la médiocrité de mes talens, qui ne me permettoient pas de le faire comme je l'euſſe déſiré.

Que m'importe, après cela, le repro-

(1) *I. Cor.*, *c.* 4, ℣. 10.

che que vous me faites d'avoir employé dans mon Diſcours des expreſſions triviales & un langage bas ? Et quoi ! Jeſus-Chriſt, notre Docteur & notre modele, rougiſſoit-il de parler à des Apôtres & à des Diſciples groſſiers en proverbes & en paraboles ? Devois-je, pour me faire mieux entendre de mes Auditeurs, emprunter les idées métaphyſiques de Monteſquieu, de Jean-Jacques & de l'Abbé de Mably ? Et mon Diſcours leur eût-il été plus utile, s'il n'eût été qu'un logogryphe ? Fréquentent-ils donc les Clubs, les Académies, les ſpectacles, & ce que vous appelez la bonne compagnie & les gens du bon ton ? Le premier devoir d'un Orateur quelconque, c'eſt de ne pas ſe méprendre ſur le lieu & le temps où il parle, & ſur les perſonnes qui l'écoutent : voilà ſa bouſſole, & ce qui doit le diriger dans le choix du ſtyle & des expreſſions. Et quand même le reproche que vous me faites ſeroit fondé, que s'enſuivroit-il ? Que mon Diſcours eſt un chef-d'œuvre de mauvais goût ? A la bonne heure ; j'y conſens. Vous l'ai-je donné comme un modele de perfection ? Il s'agit de ſavoir ſi l'on m'a bien entendu, ſi l'on m'a bien compris.

Trop, me répondez-vous, puiſque

vous avez échauffé les têtes de vos Auditeurs & de vos Lecteurs. Echauffés ! De quoi ? De l'amour de la paix & de la concorde ? C'étoit bien là mon intention. Et ce que je vois, me prouve que j'ai eu le bonheur d'y réussir. Venez à Saint-Geniés, & vous verrez vous-même le calme & l'harmonie qui y regnent. J'accompagnai ses habitans à l'Assemblée primaire de Bruguieres, pour leur dire la Messe. Ils y furent mal accueillis, parce qu'ils avouerent ingénûment qu'ils portoient pour Electeur M. de Lassus leur Maire, auquel ils avoient eu la mal-adresse de donner le titre de Noble dans la liste des Citoyens actifs. Eh bien ! qu'en arriva-t-il ? Ils se retirerent tranquillement, & n'y parurent plus. Voilà un échauffement bien redoutable !

Et les murmures, ajouterez-vous, que vous avez excités parmi les Nobles, les Membres du Parlement & ceux du haut Clergé, les comptez-vous pour rien ? Mais ne seroit-ce point, par hasard, vous & vos pareils qui auriez soufflé & attisé le feu, en envenimant toutes & chacunes de mes expressions pour la plus grande gloire de Dieu ? Je suis assuré que de tous ceux qui ont murmuré contre moi, la plupart ne m'ont point lu, dumoins en entier,

& ſur-tout avec réflexion. Ils ont retenti ces murmures juſqu'au fond de ma retraite ; & j'ai dit alors : me voilà bien payé des ſentimens que j'avois pour tous & chacuns de mes concitoyens ! Comme je les chériſſois ! Comme je les chéris encore ! Ah ! je ſens que je les chérirai toujours ; c'eſt une vieille habitude : elle eſt trop invétérée pour que jamais je puiſſe réuſſir à la rompre. Que dis-je ? Lors même qu'ils ſont injuſtes à mon égard, je me plais à croire qu'ils me chériſſent eux-mêmes, & que je ne dois qu'aux circonſtances les horreurs que certains ont vomi contre moi.

C'eſt d'abord parmi les Nobles, dites-vous, que j'ai excité des murmures ; mais dumoins ce n'eſt point parmi ceux qui ont toujours ſoutenu leur nobleſſe par leurs talens, leurs vertus & leurs ſervices. Il ſeroit bien étonnant qu'ils me fiſſent un crime de leur avoir rendu juſtice : & quel intérêt peuvent-ils prendre à ceux qui, par leur inconduite, ont avili un nom reſpectable ? Il ſeroit bien malheureux ſans doute pour ma Patrie qu'elle en renfermât dans ſon ſein quelqu'un de cette eſpece : mais dans cette triſte ſuppoſition, devrois-je me repentir de les avoir dépeints aujourd'hui, comme je l'ai

fait si souvent, même à la Cour, avec les couleurs qu'ils ont mérité ? Je dois les aimer, & je les aime en effet malgré leurs écarts. Mais puis-je les estimer ? Je dis plus : les estimez-vous vous-même ? Et dès-lors que m'importent leurs murmures ?

Parmi ces Nobles, vous distinguez nos Magistrats. Eh quoi ! la plupart d'entr'eux, avec lesquels j'étois étroitement lié, peuvent-ils douter que je n'aie toujours répondu à leur attachement ? Se sont-ils jamais apperçus que celui que j'avois pour eux fût moins sincere, moins tendre, moins effectif, sur-tout dans cet instant critique, où il ne reste de vrais amis que ceux que la Religion nous conserve ? J'ai lâché deux ou trois mots contre les abus innombrables qui s'étoient glissés dans l'administration de la Justice, & vous prétendez qu'en le faisant je les ai outragés ! Vous pensez donc qu'ils en étoient les défenseurs & les apologistes ; qu'ils préféroient un vil intérêt au bonheur de la société, & que, moins jaloux de leur gloire que de l'accroissement de leur fortune, ils ne regardoient leurs Cliens que comme des malheureuses victimes qu'ils devoient immoler à leur cupidité ? S'il en étoit ainsi, je ne serois point sur-

pris ſans doute que, pleins de reconnoiſſance envers vous, ils n'euſſent pour moi que des ſentimens & de haine & de fureur ; mais je les ai aſſez fréquentés pour avoir appris à les mieux connoître : ils étoient hommes ; ils devoient donc ſe tromper comme les autres. La Magiſtrature n'eſt point un état d'impeccabilité ; & y en eut-il aucun juſqu'ici qui fût parſemé de tant de pieges ? Ils en étoient eux-mêmes ſi vivement convaincus, qu'ils gémiſſoient ſouvent ſur les brigandages de la chicane, ſur la barbarie de nos Lois, & ſur cette odieuſe multiplicité de formes ſi favorables à la mauvaiſe foi & ſi redoutables à l'honnête homme. Obligés de ſuivre l'ancienne routine, ils devenoient quelquefois complices ſans le vouloir, peut-être même ſans le ſoupçonner, de quelques hommes pervers & trop adroits qui les égaroient dans le labyrinthe ténébreux d'une Juriſprudence tortueuſe & compliquée. Les cris, les murmures, les ſarcaſmes du public venoient-ils à les éclairer ſur leurs erreurs, ils gémiſſoient alors, mais trop tard, ſur la victime innocente qu'ils avoient ſacrifiée, & ſoupiroient après la réforme du Code civil & criminel. Mais leurs vœux étoient impuiſſans ; & aujourd'hui qu'ils les voient

exaucés, vous voudriez qu'ils me fiſſent un crime de m'en réjouir ? C'eſt-à-dire, ſelon vous, qu'ils aimeroient mieux voir périr l'Etat entre leurs mains, que de le voir ſauvé par le zele & la puiſſance de nos auguſtes Repréſentans ? Ah ! je doute qu'en tenant ce langage, vous réuſſiſſiez à leur plaire & à me ravir leur eſtime. Quoique leurs talens & leurs richeſſes leur facilitent les moyens de ſe procurer une exiſtence peut-être encore plus brillante, dumoins plus agréable que celle qu'ils avoient auparavant, nous ſerions injuſtes de trouver mauvais qu'ils regrettent leur état. Mais ne le ſeroient-ils pas eux-mêmes de ne pas vouloir que nous nous réjouiſſions de voir la Juſtice redevenir ce qu'elle eût dû toujours être, lors même que la deſtruction de ſes abus ne peut s'opérer qu'en diminuant la proſpérité de cette Ville, & par conſéquent notre aiſance encore plus que la leur ? Que penſeroient-ils eux-mêmes de nos Galliens & de nos Hyppocrates, s'ils les voyoient s'affliger de nous voir tout-à-coup affranchis des deux tiers des infirmités qui nous aſſiegent, ou munis d'un remede facile pour les rendre moins longues, moins aiguës & plus ſupportables ? Et quel eſt celui, dans cet inſtant,

qui, en applaudissant au bonheur qui se prépare pour ses enfans ou pour ses neveux, n'ait des sacrifices à faire pour le leur procurer ?

Suis-je plus coupable envers le Clergé, que je ne le suis envers la Noblesse & la Magistrature ? Ah ! s'il en étoit ainsi, j'aurois donc perdu dans un instant le fruit de 35 ans de soumission envers tous les Supérieurs Ecclésiastiques, & de l'attachement le plus tendre & le plus respectueux envers tous mes Confreres dans le Sacerdoce. Mais quoi ! ignorent-ils donc que la vérité ne doit point être enchaînée ; que c'est sur-tout sur nos levres qu'elle doit résider ; que notre ministere ne doit respecter aucune espece d'abus, & que le moyen le plus propre à les extirper tous, c'est de s'interdire tout ménagement pour les nôtres ?

Qu'ai-je dit en comparaison de nos modeles ? Lisez les Conférences Synodales de Massillon. Je sais que les grâces du style & l'harmonie d'une langue qu'il manioit à son gré, adoucissent un peu les maximes que j'ai défendues dans une langue plus franche, plus forte, plus énergique, & peut-être moins complaisante & moins polie que ne l'est celle qu'on parle dans le palais des riches &

des grands. Mais dans la pratique, ces maximes font-elles moins féveres chez lui, qu'elles ne le font chez moi ? Cruelle condition que celle d'un Orateur, & furtout d'un Orateur facré ! on veut que la vérité forte toute entiere de fa bouche ; mais en même-temps on exige de lui tant de modifications, tant de ménagemens, qu'il fe voit forcé d'en émouffer tous les traits, au hafard de la rendre impuiffante, inutile, & par là même plus funefte que ne feroit le filence.

Quel tableau plus vrai des défordres affreux de fon fiecle, & malheureufement encore du nôtre, que celui que fit le Chryfoftome Français, l'incomparable Bourdaloue, dans fon Sermon fur l'impureté ! Il eût dû (& c'étoient là fes vœux & fes défirs) il eût dû changer la face de la Capitale. Tous les courtifans, tous les grands, tous les riches auroient dû, après l'avoir entendu, devenir des nouveaux Arfennes ; & cependant, parce que malheureufement il n'étoit que trop vrai, il n'excita que des murmures indécens, & cependant il fe vit obligé (1), finon de fe rétracter, dumoins de faire fon apologie & d'ex-

(1) Voyez la premiere partie de fon Sermon fur la Pécherelle de l'Evangile.

primer sa sensibilité. Qu'ai-je dit au sujet des biens Ecclésiastiques, qu'il n'eût dit avant moi, & avec bien plus de force & d'énergie dans son Panégyrique de St. Etienne? Eh quoi ! malgré l'immense disproportion qui se trouve entre lui & moi, n'avois-je pas le même droit, puisque j'exerçois le même ministere ? Je serois moins surpris sans doute des cris qu'on a poussé contre moi, si même sans désigner aucun individu, ce que je ne me suis jamais permis, j'eusse, comme lui, osé attaquer les mœurs du Clergé; mais peut-on contester que je ne les aie toujours séverement respectées ? Ah ! c'est moins la cause de la Religion que j'ai plaidé, que celle de la justice, que celle de l'humanité. Je n'ai point examiné (1) si des hommes qui montent ou doivent monter tous les jours à l'Autel, pour y offrir la Victime sainte, devoient être saints & parfaits comme notre Pere céleste. Je me suis contenté d'insinuer qu'ils devoient être justes; justes envers le pauvre, dont ils étoient les tuteurs, & auquel par conséquent ils devoient rendre le compte le plus exact & le plus rigoureux, puisque

(1) Voyez son Panégyrique de St. André, seconde Partie.

ce qu'ils verſoient dans ſes mains n'étoit point une aumône, mais un dépôt qui leur avoit été confié, & dont la propriété lui appartenoit inconteſtablement; juſtes envers l'Etre ſuprême, qui eût ceſſé d'être ce qu'il eſt, s'il eût pu voir d'un œil indifférent le ſéjour de ſes Miniſtres décoré aux dépens des Temples qu'il remplit de Sa Majeſté; juſtes enfin envers les Fondateurs, qui n'ont point pu, quand même ils l'auroient voulu, faire à l'Egliſe, contre ſes intentions, le préſent funeſte d'un or, qu'elle ne pouvoit accepter que pour ſoulager les membres de Jeſus-Chriſt, maintenir ſon Culte & fournir à l'entretien honnête de ſes Miniſtres *effectifs*, & qu'elle eût infailliblement rejeté avec indignation, ſi elle eût pu prévoir qu'il ſeroit conſacré à nourrir le faſte de quelques oiſeux, décorés de ſes livrées & étrangers à ſon ſervice.

Voilà la ſubſtance de mon Diſcours. Me ſuis-je trompé? Qu'on me plaigne d'avoir été élevé dans ces principes. Il eſt malheureux pour moi d'avoir appris à lire. Si j'ai dit au contraire la vérité, pourquoi m'en faire un crime(1)? *ſi male locutus ſum, teſtimonium perhibe de malo: ſi autem benè*

(1) *Joan. c.* 18, *v.* 23.

quid me cœdis ? Et ne cherchez pas à perſuader que c'eſt moi qui, le premier, ai révélé aux Payſans le ſecret de ces grandes vérités. Plus d'une fois déjà j'avois entendu leurs murmures. Un tiers de la dîme, diſoient-ils, eſt deſtinée à ſoulager nos maux, & cependant nous languiſſons dans la miſere & la ſouffrance, & nous ignorons où cette portion va s'engloutir. Choſe étrange ! pas un membre du haut-Clergé qui puiſſe conteſter qu'il ne fût chargé de leur *tutelle* : & ce mot ne les effrayoit pas ; & tandis que les gens du monde achetoient à chers deniers les privileges d'être exemptés de celle de leurs parens, ils ne ſe félicitent pas de s'en voir débarraſſés, ils oſent même en murmurer.

Mais ces temples, mais ces pauvres, dit-on, que vont-ils devenir, livrés à la merci de la Nation ? Ce qu'ils vont devenir ! ce qu'ils étoient auparavant. Pourquoi ne fera-t-elle pas pour eux ce qu'elle a fait juſqu'ici ? Les réparations des Egliſes & des Presbyteres n'étoient-elles pas impoſées ſur les tailles ? N'étoit-ce pas le peuple qui avoit ſoin des malheureux ? Je n'ai garde ſans doute d'en exclure les Eccléſiaſtiques. La plupart d'entr'eux avoient des entrailles. Ils les

conſerveront encore, & la Providence leur fera trouver dans une honnête médiocrité, des reſſources peut-être encore plus grandes qu'ils n'en avoient dans une ſcandaleuſe opulence.

Ai-je tout dit ? (car je n'ai point votre Ecrit ſous les yeux, on me l'a arraché d'entre les mains, & à peine ai-je eu le temps d'en faire une lecture rapide.) Ne feriez-vous point par haſard du nombre de ceux qui oſent prophétiſer, que quiconque a fait le ſerment civique ſera bientôt hérétique ou parjure ? Quel affreux moyen pour ſéduire des ames timorées, mais foibles, & les aigrir contre la Nation, la Loi & le Roi lui-même ! Vous prétendez donc que nos auguſtes Repréſentans ne tarderont pas à proſcrire quelqu'un de nos dogmes, & que le Roi ſanctionnera ce Décret comme tous les autres ; & vous eſpérez ſans doute profiter de ce triſte événement, pour allumer une guerre de Religion, diſſoudre l'Aſſemblée, anéantir la Conſtitution, faire revivre tous les abus, qu'elle a eu tant de peine à proſcrire, & nous replonger dans un abîme encore plus profond que celui dont nous ſortons à peine. Ah! ſi ce ſont là vos vœux, ne vous flattez pas de les voir accomplis. Non, vous

n'aurez point la barbare ſatisfaction, après laquelle il n'eſt que trop vraiſemblable que vous ſoupirez. Nos Repréſentans ne ſe démentiront pas. Par ce qu'ils ont fait, je juge de ce qu'ils feront encore. Les cris lancés du fond de preſque tous les Cloîtres contre les inconvéniens des vœux perpétuels, les ont décidés à conſommer l'ouvrage que nos Evêques avoient commencé, & qu'il ne paroît pas certainement que le Souverain Pontife aie improuvé : mais ſe ſont-ils crus autoriſés à les annuller, & à délier ceux qui les avoient prononcés ? Ils ont diminué, il eſt vrai, le nombre des Evêchés, & ôté à certaines Villes le titre de Métropole, pour le tranſporter à d'autres ; mais ſe ſont-ils arrogés aucun droit (1) ſur la juridiction des Paſteurs ? Ils ont refuſé d'adopter la diſcipline du Concile de Trente, qui n'avoit jamais été reçue en France ; mais ce que ce ſaint Concile avoit déclaré pieux, l'ont-ils déclaré impie ? Et quand même (ah ! j'eſpere qu'elle me pardonnera cette horrible ſuppoſition, elle n'ignore pas que le ſage doit répondre à

---

(1) Voyez l'opinion de M. Camus dans la ſéance du 31 Mai 1790, ſur le plan de Conſtitution du Clergé propoſé par le Comité Eccléſiaſtique.

l'insensé conformément à sa folie ;) (1) quand même, puisqu'elle est composée d'hommes sujets à l'erreur, elle auroit le malheur d'en adopter quelqu'une, serions-nous obligés, pour cela, ou d'abjurer notre foi, ou de fausser nos sermens, ou de verser des flots de sang ? Le même Evangile qui nous apprend (2) qu'on doit obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, nous apprend aussi (3) à respecter les puissances. De vrais chrétiens, de vrais catholiques, de vrais citoyens concilient aisément ces deux maximes tout opposées qu'elles vous paroissent être. Nos gémissemens, nos larmes, nos supplications, nos représentations, je n'ajoute point notre sang, parce que nous ne sommes plus dans le siecle des Deces & des Dioclétien ; voilà les armes que nous employerions auprès d'eux pour les ramener à la vérité ; & le Dieu que nous adorons, ce Dieu qui tient dans sa main

---

(1) *Responde stulto juxtà stultitiam suam, ne sapere sibi videatur.* Prov. c. 26, v. 5.

(2) *Obedire oportet Deo magis quàm hominibus.* Act. 5, 29.

(3) *Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit .... ideò necessitate subditi estote, non solùm propter iram, sed etiam propter conscientiam.* Rom. 13, v. 1 & 5. *Obedite præpositis vestris & subjacete eis.* Hebr. 13, 17.

le cœur des Légiſlateurs & des Souverains, ce Dieu plus maître de nos volontés que nous ne le ſommes nous-mêmes ; ce Dieu à qui rien ne réſiſte, rendroit nos efforts efficaces. Jugez par cette réponſe ſi j'ai mérité le ſurnom de Luther.

Quelle idée peut-on avoir de la bonté de votre cauſe, lorſqu'on vous voit obligé de recourir à la calomnie pour la défendre ? Dumoins deviez-vous n'en inventer que de vraiſemblables. Vous m'accuſez d'avoir fait à Geneve le métier de Prédicant, d'avoir conſeillé une banqueroute frauduleuſe, d'avoir fait toute ma vie un ſordide trafic de la parole de Dieu, & enfin de jouer à la campagne le rôle d'un élégant.

Moi, Prédicant à Geneve ! Un homme comme vous, dévoré du zele de la gloire de Dieu & de celle de la Religion, doit ſans doute avoir de bonnes preuves pour juſtifier cette aſſertion. Eh bien ! choiſiſſez un Tribunal, n'importe lequel ; je conſens même que vous le compoſiez à votre gré. Si j'y ſuis convaincu, je me ſoumets à la peine la plus infamante. Mais ſi j'y prouve, ou plutôt ſi j'y démontre que vous êtes un calomniateur, vous y ſoumettrez-vous auſſi ? Ah ! je ſerois le premier

premier à m'y oppoſer ; vous feriez aſſez puni par votre confuſion & par vos remords.

J'ai conſeillé, ajoutez-vous, une banqueroute frauduleuſe, & ça été pendant le Jubilé. Circonſtance aggravante ! heureuſement l'époque de ce crime n'eſt pas bien éloignée. Le jeune Fabricant qui vint me conſulter exiſte encore : qu'on l'interroge. Depuis trois ou quatre ans des ſpéculations malheureuſes avoient dérangé ſes affaires : depuis ce temps, il ne ſoutenoit ſon crédit que par des *agios* ruineux : le bien de ſes créanciers diminuoit tous les jours entre ſes mains. Si vous ne vous arrêtez, lui dis-je, vous allez devenir encore plus injuſte à leur égard. Faites votre bilan, mettez-le ſous leurs yeux ; réclamez leur indulgence, ils ne vous la refuſeront pas ; & ſur-tout, ſouvenez-vous, ſi dans la ſuite la Providence bénit vos travaux, de leur rembourſer, à fur & meſure que croîtront vos profits, les ſommes qu'ils vont être forcés de vous remettre dans cet inſtant : tel fut mon langage. Quel eſt le Négociant, quel eſt le Caſuiſte qui n'applaudira à ma déciſion ? Qu'importent la grandeur de la ſomme remiſe & la longueur des délais accordés ? Eſt-ce là ce qui indique le dol

& la fraude ? & s'il y en avoit, pourroit-on me les imputer ? Le jeune homme eſt trop honnête pour en avoir impoſé, & ſes créanciers trop éclairés pour qu'il eût pu les tromper. Plus ils ont été indulgens à ſon égard, & plus il eſt évident que la banqueroute étoit néceſſaire, & mon conſeil plein de ſageſſe ; & cependant c'eſt ainſi qu'on défigure, qu'on envenime les choſes, ſous le ſacrilege prétexte de ſervir la Religion.

Ai-je fait un ſordide trafic de la parole de Dieu ? Voici ma morale. J'ai toujours cru, je le crois encore, & combien de fois ne l'ai-je pas répété ! qu'un Prédicateur devoit agir uniquement pour la gloire de Dieu & le ſalut du prochain. Jamais, non, jamais je ne ſuis monté en chaire ſans avoir prié le Seigneur de pénétrer mon cœur de cette grande vérité. Toute eſpece de pacte en cette matiere me paroiſſoit ſimoniaque. J'en ai fait cependant avec les différens Curés chez leſquels pendant ſept ans de ſuite j'ai donné des Retraites de huit jours en langue vulgaire ; c'étoit qu'ils ne m'offriroient & ne me donneroient abſolument rien. M. le Curé de Saint-Germier-lès-Muret, celui de Lavernoſe, celui de Saint-Simon, celui de Calmont, celui de Pinſaguel, celui

qui de Seiffés a paffé à Gamache en Normandie, & enfin les Vicaires du défunt Curé de Colomiés, ne peuvent me refufer ce témoignage. J'en ai donné une huitieme au Quartier de Force, toujours avec M. Monjoufieu, mon affocié dans cette bonne œuvre. Celle-ci eft fondée. Que porte notre quittance ? Que nous cédons aux Pauvres de l'Hôpital notre honoraire, bien fâchés de ne pouvoir leur faire un plus riche préfent. Deux différentes fois, me trouvant fans ftation de Carême, j'ai été prêcher régulierement trois fois par femaine aux Prifonniers de la Conciergerie, avec lefquels on m'enfermoit fous clef. Je les payois pour m'écouter, & mon zele & ma charité ne me valurent d'autre récompenfe que des propos groffiers & infultans, & la communication de leur *vermine*.

On vous a cependant, me direz-vous peut-être, donné de bons honoraires, & vous ne les avez pas rejetés. Oui, on me les a donnés ; mais ne devoit-on pas le faire ? Si nous fommes obligés d'être défintéreffés, ceux qui nous appellent ne doivent-ils pas à leur tour être juftes & généreux ? Non, je ne les ai pas rejetés : mais jamais auffi ne les ai-je demandés.

Il y avoit déjà deux mois, peut-être même plus, que j'avois prêché le Carême à Saint Etienne, & je n'avois pas même reçu un remercîment. Un particulier m'arrête dans la rue Bouquieres. M. l'Archevêque, me dit-il, a bien fait les choses. -----Il en fait tant de bonnes : de laquelle parlez-vous donc ? ---- De votre Carême. ----Il eſt vrai qu'il y a aſſiſté très-régulierement. ---- Mais ne vous a-t-il pas donné cinquante louis ? --- Non. ---- Et quoi donc ? ---- Rien. ---- Que voulez-vous dire ? ---- Rien. Le mot eſt aſſez expreſſif. Rien ; ce qui, en vers ainſi qu'en proſe, veut dire rien. Il me quitte bruſquement, & deux heures après je vois entrer chez moi M. l'Abbé l'Eſtrade, Agent de M. l'Archevêque, & mon ami. Eh quoi ! me dit-il, vous répandez dans la Ville que M. l'Archevêque ne vous a rien donné ? ---- On vous en a impoſé. Je ne l'ai point dit : je l'ai répondu. ---- Vous n'êtes pas payé ? ---- Non. Il ſort & ne tarde pas à revenir. C'eſt votre faute, me dit-il, vous n'avez pas été chercher votre honoraire. Vous parlez, lui répondis-je, en homme d'argent, & non en Miniſtre de J. C. Si j'euſſe vendu un cheval, peut-être aurois-je été moins patient à en attendre le paiement.

L'honoraire eſt un témoignage de reconnoiſſance : on le reçoit, mais on ne l'exige pas.

Le Secrétaire de M. l'Archevêque d'Auch oublia, il y a trois ans, de me remettre celui dont le Prélat l'avoit chargé pour moi. Je partis ſans réclamer même le montant des frais de mon voyage.

Non, je n'ai point refuſé mes honoraires, & quel eſt l'homme qui ſe croie obligé de les refuſer ? Nos Evêques, nos Bénéficiers, nos Curés, ont ſouvent fait aſſigner & exécuter ceux qui refuſoient de leur payer la dîme, & empriſonner les Fermiers qui n'étoient point fidelles à leurs engagemens. En ai-je fait autant ? Nos Magiſtrats ne travaillent en vérifications & en ſabbatines, qu'après que l'argent a été conſigné. En ai-je fait autant ? Les Entrepreneurs, les Ingénieurs, les Procureurs, exigent quelquefois qu'on leur paie d'avance des à comptes. En ai-je fait autant ? Nos Avocats, qui ſe glorifient avec raiſon d'exercer la Profeſſion la plus noble, taxent eux-mêmes leurs Mémoires. En ai-je fait autant ? Il eſt ſingulier que vous me trouviez criminel, parce que j'ai été plus honnête.

Et l'hiſtoire des Pénitens Bleus ? Ils ont convenu eux-mêmes qu'ils n'en

avoient pas agi bien honnêtement à mon égard : & jamais je n'en eusse dit mot, si au bout de deux ans deux ou trois d'entre eux ne m'y eussent poussé. Ils me proposerent de prêcher de nouveau le Carême dans leur Chapelle. J'y consens, leur répondis-je, mais à condition que les chaises seront *gratis*. Je n'aurai point d'honoraire, mais aussi ne payerez-vous point vos dettes du fruit de mes sueurs. Ils sont revenus dernierement à la charge, & m'ont sollicité de leur dire *franchement* ce que je voulois. Votre proposition est mal-honnête, leur répondis-je, interrogez les Pénitens Noirs. Ils vous diront que je suis très-content de leur générosité, & que jamais ils ne m'ont proposé des accords.

Le dernier de vos reproches est le plus singulier. Moi, élégant ! Tous mes Concitoyens connoissent mon allure, & il n'en est pas un certainement qui se fût attendu à celui-là. L'avez-vous vue cette fourure profane dont vous parlez ? C'est une redingote brune, de ratine, & à la Polonaise, qui coûta, il y a vingt ans, dix écus au feu P. Labroue, mon Confrere. J'en héritai il y a 12 ou 13 ans à sa mort. Je la traîne dans mes voyages ; & je doute que vous fussiez assez humble

pour vous en décorer un inſtant. Parlez au vieux Balegue, mon Cordonnier, de ma chauſſure indécente. Il vous dira que c'eſt une paire de ſouliers à deux ſemelles, larges comme des bateaux, qu'il reſſemelle trois ou quatre ans de ſuite, parce que mes cors me font redouter d'en porter de neufs, & qui ſont attachés avec des cloux de fer, qui me coûtent trois ſous la paire. Et mes robes de chambre ? (car j'en ai deux, que je n'ai porté jamais que dans l'intérieur de la maiſon de mon frere, ou dans ſon enclos à la campagne.) Celle d'hiver eſt de ſaumiere blanche. Il y a 19 ans que ma mere m'en fit préſent. Elle lui coûta un louis. La ſeconde étoit jadis un ſac de Pénitent Gris. Mon frere en fit une redingote du temps de la maladie épizootique. Il me la céda enſuite, elle eſt devenue blanche, & preſque diaphane à force de leſſives. Voilà ma garde-robe toute entiere. En êtes-vous jaloux ? Donnez douze francs aux Pauvres, & je vous l'abandonne. Je ne regretterai que mes vieux ſouliers.

Voilà ma juſtification, bonne ou mauvaiſe. Quelque temps j'ai refuſé de la faire : mais on l'a exigée, & il a fallu obéir. Souffrir en ſilence, comme ont été forcés de le faire depuis environ vingt

ans tous ceux qui avoient joué dans cette Ville un rôle diſtingué, me paroiſſoit le plus ſage. Nous les avons vus hués les uns après les autres ; & par qui ? . . . . Mon tour eſt enfin venu. En entrant dernierement dans la rue des Carmelites, j'entendis une femme, qui de celle de St. Sernin, crioit après moi de toutes ſes forces : *Prédicant de Geneve.* Que ſais-je, ſi j'euſſe été prêcher Ste. Hélene aux Pénitens Noirs, ainſi que je l'avois promis, ſi quelqu'autre loup enragé ne ſe ſeroit point levé au milieu de l'auditoire, pour me répéter avec vous : *quare tu enarras juſtitias meas* ? Tant pis pour le P. Sermet s'il a été avili : mais il importe que ſon miniſtere ne le ſoit pas. Vous déſirez que mon Diſcours en ſoit le terme. Peut-être vos vœux ſeront-ils exaucés. Peut-être le Prédicant de Geneve, dont le Ciel s'eſt ſervi pour ramener ſix de nos chers freres errans au giron de l'Egliſe, n'aura-t-il plus la même conſolation. Tant que les préjugés ſubſiſteront, je garderai le ſilence. Je ſais qu'un Miniſtre de J. C. doit être non-ſeulement ſant tache, mais encore à l'abri du ſoupçon : *primus diſcendi ardor*, dit St. Ambroiſe, *nobilitas eſt magiſtri.* Reſterai-je oiſif pour cela ? Non : mon zele pour

ma Patrie me fournira ſans doute d'autres moyens de la ſervir ; trop heureux de n'en être pas récompenſé comme je le ſuis aujourd'hui !

Voilà tout ce que j'avois à vous dire. Point de rancune dans mon cœur. Que ne puis-je vous diſpenſer de la réparation que les lois divines & humaines vous impoſent à mon égard ! Que ne puis-je vous faire autant de bien que vous avez cherché à me faire de mal ! Si ce langage aigrit votre cœur, au lieu de l'adoucir, ſi dans cet inſtant mon plus grand crime à vos yeux eſt d'avoir raiſon, ne vous gênez pas ; revenez dans le temple ténébreux & infernal de la calomnie, diſſéquez-y avec vos ſaints complices cette apologie, envenimez-en toutes les expreſſions, faites une nouvelle enquête ſur l'hiſtoire de ma vie, prêtez-moi de nouveaux travers, forgez-moi des crimes, donnez à vos imputations un air de vraiſemblance, prodiguez-moi les titres les plus aviliſſans, ſoulevez contre moi tous mes concitoyens, toute la France, tout l'univers, s'il étoit poſſible : je ne lirai plus rien, je ne répondrai plus à rien. Je me contenterai de prier, comme je l'ai fait déjà, pour mes détracteurs : *maledicimus & benedicimus* (1), & j'eſpere

(1) 1 *Cor.* 4, *v.* 12.

que le Ciel, ſenſible à ma priere, daignera les pardonner, comme je déſire qu'il me pardonne moi-même.

Excuſez, MESSIEURS, la longueur de cette lettre; je ne m'y fuſſe acquitté qu'imparfaitement envers vous, ſi je n'y euſſe exprimé que les ſentimens que vous m'avez inſpirés. Je devois encore à la protection dont vous m'avez honoré, la juſtification de ma doctrine, de ma conduite, & des motifs qui m'ont animé. Et comment pourroit-on les ſuſpecter ? Eſt-ce donc l'intérêt ou l'ambition qui ont pu me faire agir ? L'intérêt ? Pas un Prêtre dans le Dioceſe, j'oſe le dire, qui aie plus conſtamment travaillé que moi pour l'Egliſe, & me voilà réduit irrémiſſiblement, & ſans en être affligé, à la plus modique des penſions aſſignées par l'Aſſemblée nationale. L'ambition ? Sur quoi ſeroit-elle donc fondée ? Privé du titre de Citoyen actif, eſt-il une ſeule place à laquelle je puiſſe prétendre ? Et quand je le pourrois, le vœu ſolennel que nous faiſons dans notre Ordre, ne m'en exclud-il pas (1) ? Ah ! je n'en ai que trop occupées dans le Cloître pour

(1) Aux trois Vœux ſolennels de Chaſteté, Pauvreté & Obéiſſance, les Carmes Déchauſſés ajoutent celui ci : *Inſuper promitto me nunquàm directè vel indirectè, per me aut per alium intra*

avoir appris à en connoître les désagrémens & les dangers ! L'amour de la vérité, l'amour de la justice, l'amour de la Religion, l'amour de la Nation, de la Loi & du Roi, voilà quels ont été mes mobiles. C'est le témoignage que vous avez daigné me rendre; il me suffit: il adoucira l'amertume qu'on s'efforcera peut-être encore de répandre sur les dernieres années de ma vie. Puissiez-vous dumoins après ma mort entendre mes détracteurs, devenus eux-mêmes mes apologistes, applaudir au patriotisme généreux qui vous anima pour ma défense, & avouer que je n'en étois pas indigne !

Je suis avec le plus profond respect & la plus vive reconnoissance,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

F. Hyacinthe SERMET,
Carme Déchaussé, Aumônier de la Légion de Saint-Geniés.

A St. Geniés, ce 18 *Août* 1790.

Congregationem, ullam prælationem, aut officium per constitutionem prohibitum, prætensurum; & pariter extra Congregationem, neque directè neque indirectè, per me aut per alium, ullam prælationem prætensurum, vel oblatam acceptaturum, nisi adstringar præcepto ejus qui jure præcipere possit. Voyez nos Constitutions, 1re. partie, chap. 8.